

ROCK'N SOLEX 2014

DECISIONS DU JURY

Jury composé de :

- Direction de course : Marc Dumont
- Responsable Coordination Organisateur : Jérôme Nicolas
- Responsable Pointage : Hugo Delauré
- Responsable Commissaire : Léo Pérais
- Responsable Technique : Loic Fournier
- Responsable Pilote Origine : Victor Gaste [105]
- Responsable Pilote Prototype : Renaud Viger [289]

Lors de la réunion du jury à l'issue de l'épreuve vitesse et avant remise des prix générale du Rock'n Solex, ont été débattus l'ensemble des remarques sportives remontées par les commissaires et organisateurs, portant sur l'intégralité du weekend (Technique, Endurance, Vitesse).

Il a été décidé des sanctions suivantes :

EQUIPE	INFRACTION	SANCTION
62 20	Contre-sens sur le circuit	5 tours en moins sur le résultat d'endurance. Jugé très dangereux pour la sécurité.
131 510 90 104 356	Contre-sens dans les stands ou entrée par la sortie des stands ou sortie par l'entrée des stands	2 tours en moins sur le résultat d'endurance. Dangereux pour la sécurité, mais avec possibilité de meilleure indication de la part de l'organisateur.
777	Casque sans visière, malgré plusieurs injonctions des contrôleurs technique et direction de course	5 tours en moins sur le résultat d'endurance. La protection des yeux est obligatoire.
118 113	Coupe-circuit (endurance)	2 tours en moins sur le résultat d'endurance.
21	Sans cache-volant, catégorie origine	5 tours en moins sur le résultat d'endurance. Le volant d'origine est un hachoir, qui plus est peut exploser et être très dangereux.
78	Participation d'un pilote non inscrit sur la machine, sans demande d'autorisation à la direction de course	Déclassement à l'épreuve Vitesse. Non-conformité au règlement des épreuves (V-7 première partie)